

**COMMUNE DE
CHAMP SUR DRAC
DEPARTEMENT
ISERE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 1^{er} MARS 2021
N°13/2021**

L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN LE PREMIER MARS

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué le 19 février 2021, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle de spectacles Navarre, sous la Présidence de M. DIETRICH Francis, Maire.

PRESENTS : DIETRICH F., ABRAHAM-MOREL A., ARRAR P., BARET E., BOFELLI Y., CADORET S., CATTANI JL., CHABANY S., CHAUMONT L., DEUTSCH F., DIBON C., DOMINGUEZ F., DUCES E., GRENIER JM., MEDAVIT R., MILET F., MOLLARD N., PROCACCI T., RIOU M., SANCHEZ D., SELVE M., VITINGER G.

PROCURATIONS : SERRAILLE J. à CADORET S.

En application de l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales, Monsieur Richard MEDAVIT est nommé secrétaire de séance.
Conformément à l'article L 2121-18 du même code, la séance a été publique.

**RETRAIT DE LA DELIBERATION N°65/2020 APPROUVANT LE
REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL**

Monsieur le Maire informe le Conseil que, suite à un recours gracieux, le règlement intérieur du Conseil municipal a dû être partiellement modifié.

Considérant la demande du Préfet de l'Isère, le Maire propose au Conseil de retirer la délibération n°65/2020 du 23 novembre 2020 approuvant le règlement intérieur du Conseil municipal.

Il indique qu'un projet de règlement modifié sera soumis au vote du Conseil.

LE CONSEIL, APRES AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE,

DECIDE de retirer la délibération n°65/2020 du 23 novembre 2020 approuvant le règlement intérieur du Conseil municipal.

AINSI FAIT ET DELIBERE EN MAIRIE, les jours, mois et an que dessus

Pour copie conforme,

CHAMP sur DRAC le 2 mars 2021

Le Maire,
Francis DIETRICH



Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire
de l'acte compte tenu de sa télétransmission en préfecture
et de sa publication ou notification

